



**SIVU VAL DE MARQUE
ASSEMBLEE DU 11 FEVRIER 2023
PROCES VERBAL INTEGRAL**

Présentation de Nicolas SERPE, premier agent du SIVU, arrivé le 7 février dernier, formé en apprentissage pendant 3 ans. Toute une équipe est donc à pied d'œuvre.

F.VERCAMEL : Le Rapport d'Orientation Budgétaire a été passé il y a quelques semaines, donc c'est un comité axé sur le budget et quelques rectifications.

Le Procès-Verbal de la dernière séance est validé sans remarque.

1 – DETERMINATION ET AFFECTATION DU RESULTAT PROVISOIRE 2022

Nous n'avons pas encore reçu le compte de gestion du trésorier, on affecte le compte de résultat de manière provisoire, mais ce sont exactement les mêmes chiffres.

Le montant de trésorerie se situe à 51.000 euros ce qui permet de payer les salaires sans attendre les participations des villes, c'est une petite réserve financière à conserver, pour éviter les problèmes judiciaires et autres, et on perdrait l'agent. Nous avons maintenant les moyens de travailler plus sereinement.

C.KLEIN : ça fait un moment qu'on cherche, il y a beaucoup d'offres d'emploi dans la région pour ce profil. On a recruté, mais un autre instructeur s'en va. Elle est chez nous depuis 2 ans mais son projet de vie fait qu'elle part à Chamonix.

A l'unanimité, le Comité Syndical décide, sur la base des balances comptables transmises par le Trésor Public, l'affectation des résultats comptables 2022. Une délibération ultérieure viendra entériner la reprise des résultats définitifs, après édition du Compte de Gestion et du Compte Administratif 2022.

2 – BUDGET PRIMITIF 2023

V.SIX : Présentation d'un diaporama. On retrouve dans la maquette M14 les mêmes chiffres. Une augmentation qui correspond à la masse salariale de notre nouvel instructeur impacté sur toute l'année 2023, une légère augmentation des actes comme vu lors du ROB ; cela reste un tout petit budget. Il n'y a pas de question, ce point avait déjà été bien débattu lors du ROB.

POUR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

- 175 294, 82 euros en recettes
- 175 294, 82 euros en dépenses

POUR LA SECTION D'INVESTISSEMENT

- 0 euro en recettes
- 0 euro en dépenses

À l'unanimité, le Comité Syndical approuve le Budget Primitif 2023, qui s'élève pour l'exercice 2023 à : 175 294.82 euros.

DGS



3 - REPARTITION DES FRAIS DE GESTION

F.VERCAMER : Le montant est identique, réparti comme les années précédentes, on a calculé ici 949 dossiers entre le 15 décembre et le 31 décembre. Auparavant, on comptait du 15 décembre au 15 décembre.

Cette fois ci on part sur une année civile. Les statistiques précises se présentent sur une année civile donc on aura une petite différence de chiffre.

On aurait pu impacter l'inflation, mais on a du mal à chiffrer. J'ai demandé quand même une évaluation des coûts réels, pour avoir une idée plus réelle. Le recommandé est à 6 €. Les pétitionnaires livrent un dossier dématérialisé que la ville doit imprimer en couleur – c'est un transfert de charges, on va évaluer combien ça coutera et on en parlera l'année prochaine.

A l'unanimité, le Conseil Syndical décide de répartir le remboursement de la somme de 7.000€ de la façon suivante :

- 1.500 € pour la Ville de Lys Lez Lannoy ;
- 5.500 € pour la Ville de HEM.

4 - PARTICIPATION A LA PROTECTION SOCIALE

F.VERCAMER : L'agent qui est embauché aura les mêmes conditions que les agents de la ville de Hem, donc la même participation à la mutuelle. Sachez que cela sera obligatoire partout en janvier 2024 pour la mutuelle, et janvier 2025 pour la prévoyance. Nous avons pris un peu d'avance pour étaler la charge sur plusieurs années. En 2026 nous serons prêts.

A l'unanimité, le Conseil Syndical, approuve l'augmentation de la participation mutuelle à hauteur de 25.00 € à compter du 1^{er} janvier 2023.

5 - RIFSEEP - MODIFICATION

F.VERCAMER : On a passé la même délibération que la ville de Hem, mais la Préfecture a retoqué celle du SIVU, notamment l'article 9. Le Préfet nous a indiqué que la modulation du CIA peut être requalifié en prime de présentisme par le juge administratif. C'est donc ce paragraphe que le Préfet nous a demandé de corriger. On ne peut pas diminuer le montant du CIA si les agents sont absents pour des raisons valables.

Les autres villes ont délibéré avec une modulation d'absence, mais pas forcément sur la même portion, en fonction des jours de présence.

A l'unanimité, le Comité adopte les modifications d'attribution du RIFSEEP, soit : préciser les critères de cumul et d'absence de cumul entre le RIFSEEP et les différentes primes et indemnités existants au sein de la fonction publique, supprimer la modulation du CIA et de plafonner les montants des parts IFSE et CIA.

C.KLEIN présente le Power Point sur les instructions d'urbanisme, le document sera envoyé à chaque ville.

Il y a une petite diminution par rapport à l'année dernière, mais toujours 900 dossiers ; Pour Forest, surtout des Déclarations Préalables. Aucune autorisation tacite pour dépassement des délais.

Evolution des années, grosse montée en 2021 car les gens étaient chez eux suite au COVID. Après approbation du PLU 3 on aura peut-être des zones constructibles supplémentaires. Dans les Permis de Construire, cela donne une idée sur la densité bien qu'un Permis de Construire ne veut pas dire un logement. On peut donc faire évaluer les statistiques pour chaque ville.

Ce qui a beaucoup bougé pour chaque ville, ce sont les incomplets, dus en partie à la dématérialisation. Sur guichet numérique, les gens sont plus susceptibles d'oublier des pièces. Ils ne connaissent pas les modifications. Les agents expliquent quand ils reçoivent le public.

Pour Hem, on a le plus de dépôts en numérique, mais une augmentation d'incomplets aussi. Les gros dossiers à imprimer coutent très cher, avec NPRU cela fait des gros dossiers.

Pour Leers : moins de dossiers, maintien en incomplets et peu de dossiers en dématérialisation. Toutes les villes transmettent rapidement les dossiers. Hem renvoie les décisions un peu plus tard qu'avant faute de bras, mais on laisse au moins 8 jours entre l'envoi et la date butoir.

Pour Lys-Lez-Lannoy on n'a pas eu le détail, mais c'est stable, mais comme il n'y a plus de terrain ça diminuera en Permis de Construire sauf extensions et Déclaration Préalable. La crise économique provoquera sans doute un ralentissement sur les projets.

Pour Toufflers : très peu de dématérialisation et beaucoup d'incomplets.

Pour Willems : 51 % d'incomplets mais ils ont perdu leur instructrice, remplacée par une assistante administrative. Les tacites sont volontaires.

Les rapports de conformité sont à la demande faute de temps.

Tous les ERP sont ciblés par la Préfecture – 4 sont en contrôle de légalité, pour les autres on va vous envoyer des modèles de courrier, tout se répare mais il y a des incompréhensions de la part de la préfecture, notre travail est bien fait.

Les formations seront en place courant mars – débutant mi-mars, et 2^{ème} module pour approfondir Oxalys pour les suivis et le GNAU qui se met en place, ce sera fait par moi et les instructrices cela sera donc bien concret.

Les villes remercient de ce service.

F.VERCAMER : Le tableau 2022 a bien servi à faire le budget. Le récolelement est un acte séparé (facturé en assistance juridique) – ce serait bien d'avoir une colonne spécifique.

Le recours Demeyer apparaîtra en assistance juridique. On a de plus en plus de recours, les gens n'hésitent plus à faire recours.

Vu, le Président

